



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2011/12/25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	40

DATE DE LA CONVOCATION

29 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 7 décembre, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, commune de Saint Dizier Leyrenne sur la convocation en date du 29 novembre 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON-CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, ROGERS, PEROT, SCAFONE, COUSSEIROUX, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, LECLERC

Suppléants : SZCEPANSKI

Suppléantes :

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, CAPS, BATTUT
MM PAMIES, LAKROUF, PATEYRON J.Louis

Procuration de Madame Marie-Hélène CHAUVAT-POUGET à Madame Marthe PATEYRON
Procuration de Madame Michèle BATTUT à Monsieur Jean CADROT

OBJET : Signature de l'avenant n°4 au contrat de pôle structurant de Bourgneuf

Le Président rappelle que le contrat de pôle structurant a été signé le 14 novembre 2005 entre la Commune de Bourgneuf, la Communauté de communes, et les partenaires financiers que sont la Région Limousin et le Département de la Creuse.

Ce contrat a été signé pour une durée initiale de 3 années.

Le Président rappelle que 3 avenants ont été validés, le dernier portant prorogation du contrat de pôle structurant jusqu'au 31 décembre 2011 afin de permettre la finalisation de certains projets en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Il est à noter que le Conseil général de la Creuse n'avait pas souhaité proroger ce contrat.

Le Président informe que la Région Limousin a proposé l'inscription de deux nouvelles actions au titre des crédits du contrat de pôle structurant :

- La 2ème tranche de travaux du hall de l'élevage en maîtrise d'ouvrage intercommunale (dépense prévisionnelle de 350 000 € HT – accompagnement financier de la Région à hauteur de 15 % soit 52 500 €).
- L'étude de création d'un pôle de santé sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Bourgneuf (dépense prévisionnelle d'un montant de 43 550 € HT – accompagnement financier de la Région à hauteur de 30 % soit 13 065 €).

Il y a donc lieu de passer un 4^{ème} avenant au contrat de pôle structurant pour intégrer ces deux nouvelles actions, avec la Commune de Bourgneuf et la Région Limousin.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le contenu de l'avenant n°4 au contrat de pôle structurant de Bourgneuf.
- Autorise le Président à signer cet avenant.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 08 décembre 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD